



# Conférence des donateurs de Paris : Où en est-on ?

Supplément pour le suivi de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien  
Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine – n°19 – Mars/Avril 2008

## Pourquoi un tel suivi ?

Discours inaugural de la Conférence de Paris, le 17 décembre 2007, par M. Sarkozy :  
« *Notre but n'est pas de perpétuer l'assistance aux Palestiniens indéfiniment* ».

La France s'est engagée, lors de la Conférence de Paris, à soutenir le développement des Territoires palestiniens à hauteur de 300 millions de dollars, sur les 7,4 milliards promis par l'ensemble des donateurs présents. Or, pour que l'aide internationale promise favorise « *la création, avant la fin de 2008, d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable* », celle-ci doit être assortie d'un calendrier précis et de conditionnalités politiques fermes.

En effet, en dépit des sommes engagées de 1993 à 2000 par l'Union européenne, premier bailleur de fonds dans les Territoires palestiniens, le processus d'Oslo a échoué alors que se renforçait l'occupation israélienne. Le respect par les deux parties prenantes d'un processus politique contraignant conditionne aujourd'hui l'efficacité de notre aide.

Le présent supplément à « *Infos Palestine* » vise à rendre accessible aux parlementaires et institutionnels français, tous les deux mois, une information précise et régulière sur l'évolution de la politique israélienne de bouclage et de colonisation des Territoires palestiniens. Celle-ci empêche aujourd'hui toute possibilité de développement d'une économie viable et d'un État souverain. Son évolution est pour l'heure le seul témoin de l'efficacité de l'investissement promis.

La réaction de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine au discours de M. Sarkozy est disponible à l'adresse suivante : [www.pplateforme-palestine.org](http://www.pplateforme-palestine.org)

## Liberté de circulation dans les Territoires palestiniens... pour une société et une économie autonomes

IV<sup>ème</sup> Convention de Genève : « Si [l'occupant] soumet une personne à des mesures de contrôle qui la mettent dans l'impossibilité de pourvoir à sa subsistance, notamment quand [elle] ne peut pour des raisons de sécurité trouver un travail rémunéré à des conditions raisonnables, [l'occupant] subviendra à ses besoins et à ceux des personnes qui sont à sa charge » (article 39).

M. Sarkozy, le 17 décembre 2007 :

« *Les points de passage doivent être réouverts pour favoriser la respiration de l'économie* ».

### • Circulation des marchandises, dont humanitaires, entre Israël et la bande de Gaza

Point de passage	Situation en novembre 2007	Situation en Janvier/Février 2008
<b>Karni</b>	Ouvert 10 jours Pour une durée de 67 heures	<b>Ouvert 13 jours pour une durée de 96 heures</b>
<b>Kerem Shalom</b>	Ouvert 19 jours	<b>Ouvert 17 jours (fermé à partir du 6 février)</b>
<b>Sufa</b>	Fermé depuis le 28 octobre 2007	<b>Ouvert 28 jours</b>

### • Circulation des personnes de et vers la bande de Gaza

Point de passage	Situation en novembre 2007	Situation en Janvier/février 2008
<b>Erez</b> : entre la bande de Gaza et Israël	Fermeture depuis le 9 juin	<b>Fermeture depuis le 9 juin</b>
<b>Rafah</b> : entre la bande de Gaza et l'Égypte	Fermeture depuis le 2 juin	<b>Fermeture depuis le 2 juin</b>

M. Sarkozy, le 17 décembre 2007 :

« *Le temps est venu de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, de permettre à tout un peuple de retrouver sa dignité* ».

### • Nombre de checkpoints et d'obstacles physiques de l'armée israélienne en Cisjordanie

Novembre 2007 : 563 → Janvier/Février 2008 : 575

### • Évolution du Mur en construction depuis 2002 en Cisjordanie

 57% des 723 Kms prévus
Novembre 2007 : 412 Kms → Janvier/Février 2008 : 412 Kms

# La fin de la colonisation israélienne... pour un État palestinien souverain sur son territoire et ses ressources

IVème Convention de Genève : « La puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ». (Article 49 )

## Rappel :

450 000 colons israéliens occupent **149 colonies**

**250 000 colons** à Jérusalem-Est pour 208 000 Palestiniens

**200 000 colons** en Cisjordanie pour 2 345 000 Palestiniens

**1 661 Kms de routes** sont interdites aux Palestiniens, reliant les colonies entre elles et avec Israël

M. Sarkozy, le 17 décembre 2007 :

« *Le gel complet et immédiat de la colonisation est une priorité* ».

## • Nombre d'appels d'offre pour la construction de logements dans les colonies israéliennes

Novembre 2007 :	Décembre 2008 :	Janvier/Février 2008
0 appel d'offre	1 appel d'offre pour 440 logements dans la colonie de East Talpiot – Jérusalem 1 appel d'offre pour plusieurs hôtels dans la colonie de Gilo - Nord de Bethléem 1 appel d'offre pour 307 logements dans la colonie d'Har Homa - Nord de Bethléem	0 appel d'offre

## Éclairage

### Le mécanisme de contrôle des Territoires palestiniens

Depuis 1990, et particulièrement après la seconde Intifada, Israël a de façon constante étendu son contrôle sur les déplacements de la population palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les restrictions, imposées pour des motifs sécuritaires, affectent gravement les Palestiniens dans tous les domaines de leur vie quotidienne. Se rendre chez le médecin, aller travailler, rendre visite à sa famille sont des démarches soumises à des procédures bureaucratiques aléatoires et arbitraires, qui rendent ces simples gestes très difficiles, voire impossibles.

Pour restreindre les déplacements de la population, comme l'explique l'ONG israélienne B'Tselem<sup>(1)</sup>, Israël utilise un certain nombre de moyens : checkpoints, obstacles physiques, Mur, routes interdites et un régime de permis de circulation. Ces moyens font tous partie d'un même mécanisme de contrôle coordonné par l'Administration civile israélienne, qui dépend de l'armée.

Le but essentiel de ce mécanisme : offrir de l'espace à la colonisation israélienne en contenant la population palestinienne. Dans les faits, plus de 38% de la Cisjordanie sont interdits d'accès à la population palestinienne, y compris tout un réseau de 1 661 Kms routes qui servent au déplacement des colons en Cisjordanie et vers Israël. Leur utilisation par les Palestiniens est soit interdite soit restreinte par l'un des 575 checkpoints et obstacles physiques. Différents types de permis sont nécessaires selon la catégorie de véhicule, la zone concernée ou le motif du déplacement. Il faut ainsi un permis pour se rendre en voiture à Naplouse ou dans la vallée du Jourdain. Les véhicules commerciaux ou de transport, les taxis et bus doivent aussi obtenir un permis spécial. Les personnes souhaitant se rendre dans les villes ou villages entre le Mur et la ligne verte sont soumises aux mêmes procédures d'autorisation. Au total, on estime qu'il existe 9 types de permis, renouvelables en moyenne tous les 3 mois, indispensables pour pouvoir se déplacer. Chaque Palestinien doit soumettre sa demande à un Bureau de coordination israélien (DCO) dont la procédure est incertaine et aléatoire.

Depuis 1993, un permis est nécessaire aux Palestiniens habitant hors de Jérusalem-Est pour se rendre dans la ville, dont l'attribution dépend de la profession et de l'âge. Israël n'accorde ainsi de permis au personnel médical que pour des personnes de plus de 24 ans, pour lesquels, dans certains cas, l'accès à la ville est interdit après 19h00. Dans plusieurs hôpitaux de Jérusalem-Est, le renouvellement de permis est devenu une activité à part entière de leur administration.

(1) : "Ground to a Halt: Denial of Palestinians' Freedom of Movement in the West Bank" – B'Tselem – Juillet 2007—www.btselem.org

#### Sources

« *The Humanitarian Monitor / Movement and Access (AMA) « Report on Israeli Violations of the Road map 27 November Report » - Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires 2007 – 15 march 2007* » - **Negotiation Affairs Department** - Organisation de Libération de la Palestine - [www.nad-plo.org](http://www.nad-plo.org)  
- **Nations unies** - [www.ochaopt.org](http://www.ochaopt.org)

#### PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail – 75010 Paris – Tél : 33 1 40 36 41 46

E-mail : [pfpalest@club-internet.fr](mailto:pfpalest@club-internet.fr) – [www.pplateforme-palestine.org](http://www.pplateforme-palestine.org)